



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Ille-et-Vilaine

L'ADO HABITAT ET LA CARSAT BRETAGNE S'ASSOCIENT POUR FINANCER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT A DOMICILE.

Vendredi 16 février 2018 à Rennes. Frédéric Loison, Directeur Général d'Aiguillon, assurant la direction de l'ADO Habitat Ille-et-Vilaine et Marie-Hélène Palmier, Directrice de la CARSAT Bretagne, ont signé une convention de partenariat qui fixe le cadre d'un accompagnement financier en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. La CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) Bretagne, organisme de sécurité sociale, qui mène des missions de service public aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite, et l'ADO Habitat, l'association départementale des organismes Hlm d'Ille-et-Vilaine s'engagent à renforcer le dispositif en faveur de l'aménagement du logement destiné à limiter les risques liés à la fragilisation avec l'avancée en âge.

La qualité du logement et de son environnement est au cœur de l'enjeu du bien vieillir à domicile. Source de risques s'il est inadapté et vétuste, le logement peut devenir le premier lieu de prévention et d'accompagnement serein du vieillissement. Dans ce contexte, les orientations concernant le logement et l'habitat en faveur des personnes retraitées socialement fragilisées représentent un axe majeur.

Pour faire face à ce constat, la CARSAT et l'ADO Hlm d'Ille-et-Vilaine conviennent d'un partenariat décliné au niveau de chaque organisme pour soutenir les efforts financiers en cours. En effet, le parc habitat social se caractérise par un fort taux d'occupation de personnes retraitées. Environ 28 % des locataires ont plus de 60 ans, avec une majorité de personnes seules. Et selon les projections démographiques, cette population âgée augmentera fortement dans les prochaines décennies.

Aujourd'hui, les organismes prennent en compte ces enjeux à travers différentes solutions techniques telles que la conception du bâtiment (ex. : mise en place d'un ascenseur), **des solutions résidentielles innovantes** (ex. : un T2 adapté pour une personne âgée relié à un T4 par une pièce commune), **des aménagements spécifiques** (barre d'appui dans les salle d'eau, remplacement de la baignoire par une douche, motorisation des volets roulants, colorimétrie permettant de mieux se repérer dans le logement, etc...)

Dans le cadre de cette convention annuelle (valable jusqu'au 31/12/2018), la CARSAT subventionnera les organismes de l'ADO à hauteur de 500 000 euros en vue de renforcer le dispositif d'accompagnement du vieillissement déjà mis en œuvre par les organismes.

L'adaptation des logements apparaît comme un axe prioritaire, parce que conforme au souhait des Français de vieillir chez eux et plus économique par rapport aux coûts de prise en charge en EHPAD, foyers etc...

CONTACT PRESSE

Françoise Guy - Attachée de presse - 06 62 23 91 27 - francoise.guy@media-l-communication.com

PHOTO : <http://bit.ly/2Bx35SE>

De G à D :

- *Rémy Giraud, Directeur de Fougères habitat*
- *Annie Bras-Denis, Directrice Générale Adjointe d'Archipel habitat*
- *Philippe Yvon, Directeur de la SA Les Foyers*
- *Frédéric Loison, Directeur d'Aiguillon construction*
- *Patrick Leroux, Président du Conseil d'administration de la CARSAT Bretagne*
- *Marie-Hélène Palmier, Directrice de la CARSAT Bretagne*
- *Bruno Caccia, Directeur de Néotoa*
- *Jules Rault, Directeur d'Espace habitat.*

A PROPOS DE LA CARSAT BRETAGNE

La CARSAT Bretagne assure trois grandes missions : la préparation et le paiement de la retraite, l'aide et l'accompagnement des retraités et des personnes fragilisées, et la prévention des risques professionnels. Plus de 600 000 retraités bretons sont concernés. Elle accompagne les personnes fragilisées par des problèmes de santé, de handicap et par le vieillissement. Elle favorise l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, contribue à la lutte contre l'exclusion et au maintien à domicile des seniors



A PROPOS DE L'ADO HABITAT 35

L'ADO (Association Départementale des Organismes d'habitat d'Ille-et-Vilaine) a été créée en 1985. Elle est constituée de 13 organismes d'Hlm ayant leur siège en Ille-et-Vilaine (4 Offices Publics de l'Habitat, 4 Entreprises Sociales de l'Habitat, 4 Coopératives d'Hlm et 1 Sacicap - Crédit Immobilier).

Les missions statutaires, de l'ADO sont :

- > La concertation entre les organismes membres et la coordination de leurs efforts dans le but de développer l'action du logement social en étant attentifs au vivre ensemble, au cadre de vie des habitants et d'une manière générale à la qualité du service rendu,
- > La représentation de l'institution Hlm au plan local auprès des pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations, en lien avec l'ARO Habitat Bretagne.